



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 12 novembre 2025, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 – Normand Landry

Siège # 2 – Marise Ouellet

Siège # 3 – Colette Rehel

Siège # 4 – Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame, Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

92-11-25

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 01 octobre 2025

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02- Signataires autorisés institution

05.03- Demande de contribution – cercle des fermières

05.04- Demande de contribution – SPLACH Mont-Louis

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

- 13.01** - Défaut dans les délais de construction
- 13.02** - Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de Mont-Saint-Pierre 2026
- 13.03**- Nomination maire suppléant
- 13.04** - Nomination d'un substitut au conseil de la MRC
- 13.05**- Comité de sélection - embauche
- 13.06**- Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires

14 - AFFAIRES NOUVELLES

- 14.01**- DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice par intérim dépose 10 documents d'information aux membres du conseil.

- Candidature
- Demande de soutien financier (Triathlon, Endurance Adventure, Partageance, Fondation Louise-Amélie)
- Réseau biblio pour l'ouverture de la bibliothèque
- Échange entre direction municipale
- Service administration MRC de la Matanie
- Offre de service firme comptable
- Service Rioux

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

93-11-25

04.01 - Séance ordinaire du 1er octobre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er octobre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

94-11-25

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 11-2025 totalisant 68,689.92 \$ qui inclut des dépenses autorisées (Audace Marketing et ABCA comptable) au mois d'octobre;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-25

05.02 - Signataires autorisés institution

CONSIDÉRANT QUE des modifications peuvent être apportées auprès de la Caisse Desjardins afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins à compter du 12 novembre :

- Magella Emond, maire, OU
- Marise Ouellet, conseillère;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim et greffière-trésorière

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour tous les comptes détenus à Caisse Desjardins et Banque National.

QUE le conseil autorise Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim en tant qu'administrateur principal du service en ligne: AccèsD Affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-25

05.03 - Demande de contribution – cercle des fermières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part du cercle des fermières pour la fête de Noël.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER une contribution de 100\$ et de la déduire au poste budgétaire.

La conseillère Mme Marise Ouellet mentionne ne pas avoir participé à la délibération ayant un conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-25

05.04 - Demande de contribution – SPLACH Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part de SPALCH Mont-Louis.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER une contribution de 75\$ et de la déduire au poste budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

99-11-25

13.01 - Défaut dans les délais de construction Cadastre 6 442 202

ATTENDU QUE La Municipalité a publié un avis public le 30 juin 2021 pour le terrain municipal situé sur le cadastre 6 442 202;

ATTENDU QUE les résolutions 115-08-21 et 132-10-21 accordaient la vente sous certaines conditions.

ATTENDU QU’aucune construction n’a été débutée dans le délai prescrit de 2 ans.

ATTENDU QUE la municipalité a donné un délai supplémentaire pour une construction complète avant le 18 octobre 2025 sous la résolution 126-11-23.

ATTENDU QU’aucune construction n’a été faite et complétée

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des documents le 10 octobre en lien avec la future construction.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

D’AUTORISER la citoyenne à poursuivre les travaux malgré le non-respect des délais légaux. Elle doit fournir un suivi de tout ce qu’elle entreprend. La construction doit est complété avant le 1er novembre 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

100-11-25

13.02 - Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de Mont-Saint-Pierre 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut cependant décider qu’une séance ordinaire débutera au jour et à l’heure qu’il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un avis public;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les séances débiteront à 19 h 30 à la salle Alfonse-Cloutier située au 102 Prudent-Cloutier;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026;

- 7 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 1 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 5 août
- 2 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

101-11-25

13.03 - Nomination maire suppléant

ATTENDU QUE l’article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y sont attachés »;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement aux maires suppléants lors des séances ordinaires du conseil municipal et pour toutes autres tâches connexes pour 2025-26 :

Novembre 2025 à février 2026	Marise Ouellet
Mars à juin 2026	Colette Réhel
Juillet à octobre 2026	Claude Cloutier
Novembre à décembre 2026	Normand Landry

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au règlement portant sur les affichages publics de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-11-25

13.04 - Nomination d'un substitut au conseil de la MRC

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Pierre nomme madame la conseillère Marise Ouellet à titre de substitut au conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

103-11-25

13.05 - Comité de sélection - embauche

ATTENDU QU’un comité de sélection doit être mis en place pour l’embauche du directeur général, greffier et trésorier ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Réhel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le comité soit formé de ;

Magella Emond, Maire
Marise Ouellet
Claude Cloutier
Marie-Eve Tanguay (si disponible)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.06 - Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires

Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim-greffière-trésorière, de la
Municipalité de Mont-Saint-Pierre

ATTESTE que les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres
du Conseil municipal de Mont-Saint-Pierre ont tous été déposés à son bureau ;

Conformément à la loi, une confirmation sera transmise au ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation (MAMH).

DÉPOSÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

104-11-25

14.01 - DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA
LANGUE OFFICIELLE

ATTENDU Selon l'article 29.15 de la *Charte de la langue française (Charte)*, les
municipalités et organismes municipaux doivent prendre une directive précisant la
nature des situations dans lesquelles ils entendent utiliser une autre langue que le
français.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte la directive en annexe ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - VARIA

- Prêt de salle Octave Coulombe, sans frais, à Charles-Alexandre Lépine
pour une activité de financement pour Enfants Soleil. (30 novembre)
- Dimanche le 16 novembre, déjeuner dans le but de collecter des fonds
pour la fête des enfants.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 :48 à 19 :51

- Foremo, suite des travaux
- Déjeuner 8 à midi
- Changement des lumières extérieurs (style de noel)
- 31 décembre, party de fin d'année

105-11-25

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Rehel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

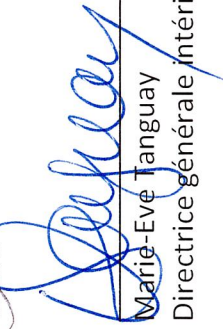
QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, MAIRE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguay
Directrice générale intérim greffière et trésorière